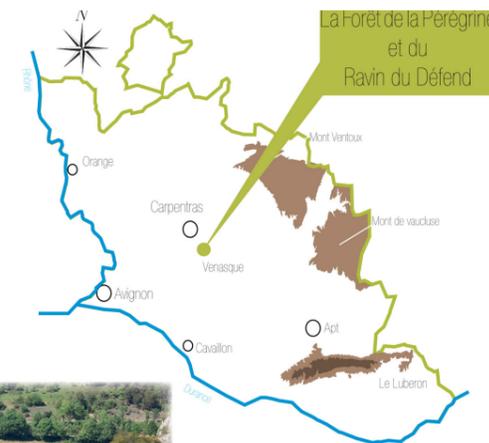


L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DE LA FORÊT DE LA PÉRÉGRINE ET DU RAVIN DU DÉFEND

VENASQUE [84]

Ce projet réalisé dans le cadre d'un projet tuteuré a un but de valorisation pédagogique, l'entrée paysagère en est le fil conducteur. Il doit également permettre de mieux gérer l'accessibilité en préservant les milieux.

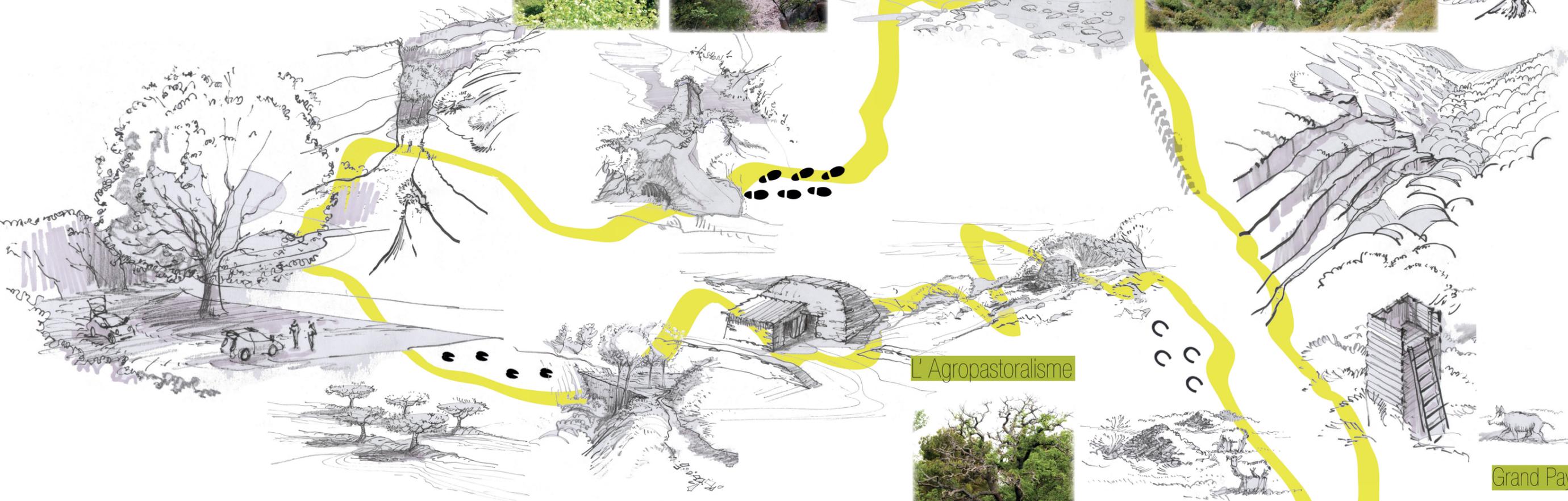
Un diagnostic patrimonial et paysager du site avec un relevé précis de l'état des lieux, du patrimoine et une identification des enjeux de mise en valeur paysager du site (sensibilité, points d'intérêt majeurs) a été établi à différentes échelles.



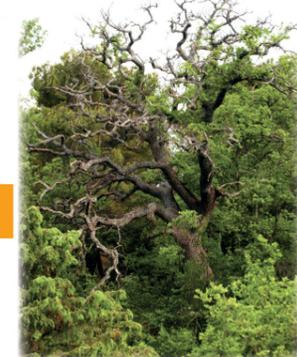
Le fond de Nesque



La Combe du Diable



L'Agropastoralisme



Grand Paysage



ESPACE NATUREL

MISSION : ETUDE - AVANT PROJET

MANDATAIRE : CFPPA de CARPENTRAS.

D URBANIAK, tuteur du projet.

ANNÉE D'ÉTUDE : 2015

COÛT PRÉVISIONNEL TRAVAUX : 17 000 €

MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRIE VENASQUE - CONSEIL

GÉNÉRAL DU VAUCLUSE

© Étudiants : Lucille COMBES - Alexandre FRISCH DIT LEITZ - Cédric GOMEZ Dessinateur, enseignant : Pascal JOURDANT

Atelier
Dragan URBANIAK - paysagiste dplg

10 RUE CHATEAUBRIAND 84000 AVIGNON +33 4 90 84 18 70
+33 6 29 28 50 47 - d.urbania@orange.fr

ESPACE NATUREL SENSIBLE DE LA FORÊT DE LA PÉRÉGRINE ET DU RAVIN DU DÉFEND

VENASQUE [84]

L'étude de ce projet s'est articulée en 2 phases distinctes.

1^{ère} phase : Rencontre avec les parties prenantes, diagnostic, étude préliminaire et élaboration d'esquisses d'aménagement

- Réunion de lancement en présence des partenaires du projet : le Conseil Général du Vaucluse, Direction de l'Aménagement et du Développement Durable, la mairie de Venasque et l'APARE

- Reconnaissance et diagnostic sommaire des principaux sites d'intérêt patrimonial et paysager,

- Restitution du site d'étude dans son contexte géographique, cadastral, paysager, historique et urbain. Proposition de schémas, esquisses, dessins et photos retravaillées pour présenter ces éléments.

- État des lieux du patrimoine.

- Diagnostic paysager : sensibilité du site par rapport au village, enjeux de mise en valeur, points d'intérêt paysagers majeurs à l'intérieur du site (en vue d'une mise en valeur spécifique par des lieux d'interprétation...

- Réalisation des premières esquisses et schémas d'aménagement afin de préserver les milieux.

2^{ème} phase 2 : AVANT-PROJET

L'avant-projet d'aménagement permet d'établir une proposition globale d'aménagement du site intégrant la mise en valeur et protection du patrimoine, des propositions de cheminements permettant la desserte sécurisée du site, en particulier pour les visiteurs, l'aménagement de lieux d'interprétation à l'intérieur du site, et des recommandations. Créer si nécessaire des protections de milieux.

Ci-contre, la proposition RIS positionné aux entrées du site. Sa conception s'est appuyée sur la charte graphique des E.N.S. du Conseil Général du Vaucluse.

LA FORET DE LA PEREGRINE ET DU RAVIN DU DEFEND

Espace Naturel Sensible



Situé sur la partie Est de la commune de Venasque, en limite des communes de Mallemort du Comtat et de Méhamis. L'espace concerné contient les lieux dits « La Pérégrine », le « Petit Défend » et « Chinardon », sur une surface d'environ 111 hectares.

La partie haute du site se trouve côté sud, vers Chinardon (419 m d'altitude). Elle descend vers la Nesque et ses gorges au nord (environ 200m d'altitude). Le site est traversé par les ravins du Défend et de Pérégrine selon un axe NE-SO et limité à l'Est par la combe du diable.

On note la présence de 2 bâtiments non occupés, constitués d'anciennes fermes agricoles sur le site de pérégrine, ainsi que la présence de nombreux murs délimitant d'anciennes cultures en terrasse aujourd'hui abandonnées. Aucune zone agricole en activité n'est présente actuellement sur le site d'étude.

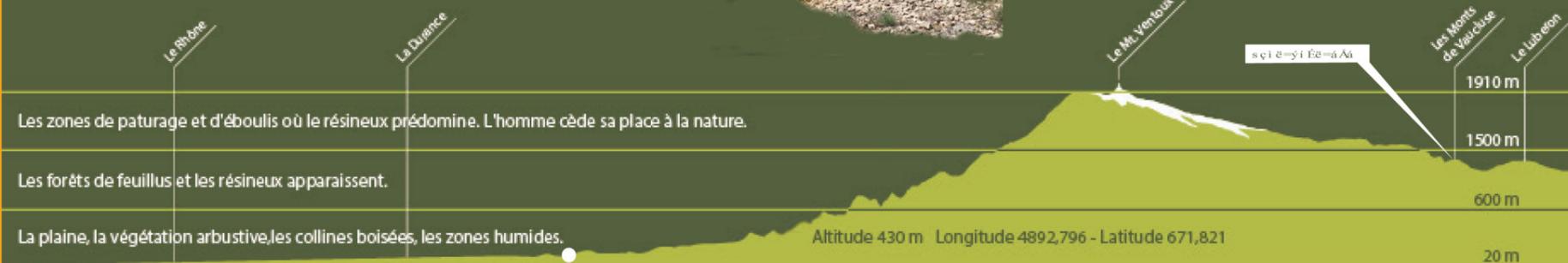
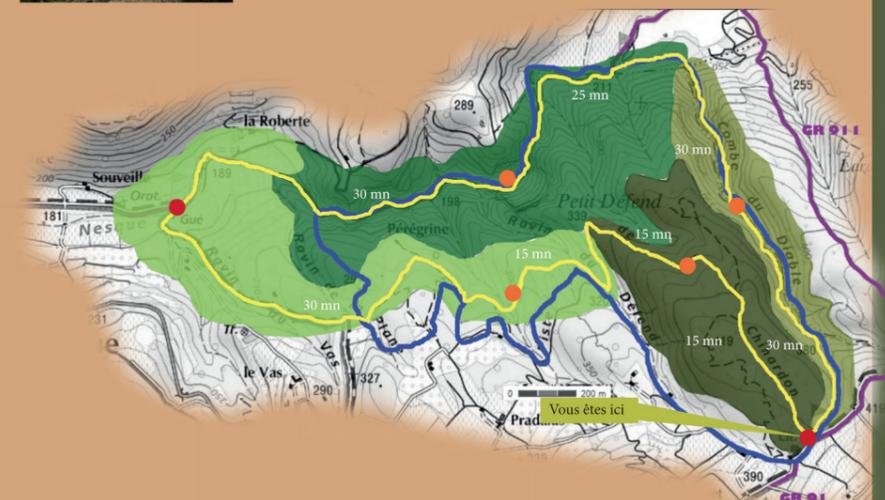
Localisé dans la partie la plus occidentale des monts du Vaucluse, l'ensemble de la zone est soumise à un climat méditerranéen marqué avec une aridité aggravée par un substratum calcaire et une exposition maximale au mistral.

Le site est majoritairement entouré de cultures (vergers de cerisiers, etc...), excepté sur sa bordure Est, qui est jointive avec les grandes unités naturelles du versant nord des Monts de Vaucluse.

Ce site a été labellisé «Espace Naturel Sensible du Département de Vaucluse» par le Conseil Général de Vaucluse en 2012.
La vocation de cette zone : Conservation de la biodiversité, itinéraire pédagogique et ludique à destination du public.

Les différentes unités paysagères

- Perception du grand paysage
- Gorges de la Nesque
- Ancienne zone agropastorale
- Combe du Diable
- Itinéraire de promenade
- Chemins de randonnées
- Limites de l'ENS
- Accès au site
- Pupites d'informations
- 30 mn Temps de parcours



Circulation des véhicules à moteur interdite
Par arrêté municipal du pris sur le fondement de l'article L 2213-4 du code général des collectivités territoriales. Sauf véhicules de secours et ayant droits.

Un Espace Naturel Sensible est un territoire d'exception, ouvert à tous sous la responsabilité de chacun. Il est protégé par une réglementation. Merci de le respecter.